

NUMÉRO 12 – LE MARDI 23 MARS 2021

ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM – ANNONCE D’UNE AIDE FINANCIÈRE DE 80 M\$ POUR LES MRC

À l’occasion de l’Assemblée des MRC qui s’est tenu aujourd’hui, la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a annoncé aux préfètes et préfets, l’octroi d’une aide financière de 80 M\$ aux MRC pour faire face aux impacts de la pandémie. En plus de couvrir les frais liés à la pandémie, la ministre a indiqué que l’aide financière vise également à donner aux MRC des moyens tangibles pour maintenir et créer des emplois par le télétravail. De plus, la ministre a annoncé une aide de 15 M\$ pour les aéroports régionaux desservis par une ligne aérienne régulière ainsi que 5 M\$ pour les aéroports municipaux.

Le président de la FQM, M. Jacques Demers, a salué cette annonce qui vient confirmer le rôle des MRC comme acteurs essentiels de la relance économique. Il a rappelé qu’au cours de la dernière année, les MRC et leurs services de développement ont démontré qu’ils pouvaient jouer un rôle de premier plan en matière de développement économique aux entreprises, grâce à leur agilité, leur flexibilité et leur persévérance.

Vous pouvez consulter le communiqué de la FQM [ICI](#).

Le communiqué du gouvernement est quant à lui disponible [ICI](#).



POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Lors d'un point de presse tenu en début d'après-midi, le premier ministre du Québec, François Legault, a indiqué que la situation de la pandémie au Québec était stable, mais que la prudence était essentielle considérant la présence de plus en plus importante des variants. Il a rappelé que la vaccination se poursuit et qu'un million de Québécois devraient être vaccinés d'ici la fin de la journée.

Le premier ministre a annoncé que les élèves de secondaire 3, 4 et 5 en zone rouge pourront réintégrer leurs classes à temps complet à compter du 29 mars prochain.

Il a aussi annoncé la réouverture des salles à manger dans les résidences pour aînés où plus de 75 % des résidents sont vaccinés depuis plus de trois semaines, à compter de demain.

Il a indiqué que toutes les autres mesures sanitaires étaient maintenues, tout comme les zones de couleur. Il a toutefois lancé un appel à la vigilance à deux régions, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Outaouais. Une réduction des contacts est nécessaire pour éviter de basculer en zone rouge.

Enfin, il a rappelé l'importance du respect des mesures sanitaires pour éviter une troisième vague.

ASSOUPLISSEMENT DES MESURES SANITAIRES EN ZONE JAUNE : PRÉCISIONS POUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

À la suite de l'annonce du premier ministre, M. François Legault, concernant l'assouplissement de certaines mesures sanitaires à compter du 26 mars, la ministre du Tourisme a apporté des précisions sur les autorisations et directives de la Santé publique qui s'appliquent à l'industrie touristique.

Assouplissements en zone jaune

Pour les régions qui passeront au palier de préalerte (zone jaune), soit les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, les assouplissements supplémentaires suivants s'appliqueront :

- les occupants d'au plus deux résidences privées pourront se trouver dans la même unité d'un établissement d'hébergement touristique, incluant les auberges de jeunesse;
- certains lieux actuellement fermés pourront rouvrir et certaines activités pourront reprendre, notamment les activités intérieures des sites thématiques, les centres et parcs d'attractions ou encore les centres récréatifs. Ces lieux sont tenus d'admettre uniquement les clients provenant d'une région au palier d'alerte identique ou inférieur (zones jaunes ou vertes). Ils devront aussi tenir un registre de leur clientèle. Ces réouvertures sont conditionnelles à la capacité de chaque lieu d'assurer le respect des mesures et de la distanciation.

Rappelons que les déplacements non essentiels entre les régions ne sont pas recommandés. Si une personne doit se déplacer dans une région au palier d'alerte différent de sa région de résidence, les règles qui doivent être suivies par la personne qui se déplace sont celles de la zone la plus stricte (entre celle où elle se trouve et celle de sa résidence).

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE PAR EMPLOI-QUÉBEC SPÉCIFIQUE AUX INSTALLATIONS DE REMONTÉES MÉCANIQUES DE SURFACE

Le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction prévoit que l'installation, l'entretien, la réparation, la réfection ou la modification d'une remontée mécanique doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide, délivré en vertu d'un programme de formation et de qualification professionnelle établi par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 29.1 de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre* (chapitre F-5).

Toutes les installations, qu'elles soient de surface ou aérienne sont concernées dès lors que le code sur les Remontées mécaniques : CSA-Z98 s'applique.

L'Association de ski du Québec Maneige a relayé auprès du ministère les difficultés qu'avaient certains centres de ski à qualifier les techniciens n'intervenant que sur des systèmes de surface. Ainsi, le ministère a décidé de modifier la réglementation pour introduire un programme de qualification spécifique aux installations de remontées mécaniques de surface.

Les municipalités disposant d'installations qui pourraient être assujetties à cette nouvelle qualification sont invitées à contacter M^{me} Véronique Girard, conseillère à la Direction de la qualification professionnelle au 514 873-0800, poste 88437 ou par courriel à veronique.girard7@mtess.gouv.qc.ca, pour lui faire part de leur intérêt à donner leur avis sur les contenus des programmes que leurs employés, pas encore qualifiés, devront suivre et réussir.

FORMATION

CAFÉS WEB

L'endettement transformationnel des entreprises : un frein à la transformation numérique

Le jeudi 8 avril 2021, de 9 h à 10 h

Avoir une dette vous parle certainement. Mais avoir une dette transformationnelle, cela vous dit-il quelque chose? Nous allons démystifier avec vous ce que cela veut dire d'un point de vue territorial pour nos entreprises.

Conférencier invité : M. Olivier Laquinte, président de Talsom, une firme-conseil spécialisée en transformation numérique dont la mission est de créer un impact positif par l'humain, l'innovation et la technologie.

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#).

Cafés Web à venir

[La coopérative d'employeurs, une opportunité d'affaires en gestion des ressources humaines](#)

Le mardi 27 avril 2021, de 9 h à 10 h

[Comment accroître sa rentabilité en intégrant les aspects environnementaux et sociaux dans la stratégie d'affaires?](#)

Le jeudi 6 mai 2021, de 9 h à 10 h

FORMATION MUNICIPALE : CONNAISSEZ-VOUS LES NOUVEAUTÉS PROPOSÉES CE PRINTEMPS?

Deux cours en autoapprentissage pour prévenir le harcèlement

Le Service en relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités vous propose deux cours en ligne (autoapprentissage) visant à prévenir et à gérer les situations de harcèlement. [Pour en savoir plus et vous inscrire, cliquez ici.](#)

Une nouveauté au cœur de l'actualité

Parmi les titres de cours offerts, voici une nouveauté 2021 :

Le rôle d'une municipalité en matière de santé publique, le 16 avril 2021 de 9 h à 12 h.

Cette formation vise à mettre en lumière les compétences et les pouvoirs qui s'offrent aux municipalités et MRC en matière de santé publique, de même que leurs obligations et les mesures pouvant être adoptées à titre préventif.

Élections 2021 : anticipez

Si vous souhaitez anticiper la réservation des cours essentiels (dont celui obligatoire sur « Le comportement éthique ») en formule privée, le service de la formation répondra à vos questions et vous transmettra une offre. Contactez-nous au competences@fqm.ca.

Tout le programme de formation de la FQM est accessible en classes virtuelles ; [vous pouvez le consulter ici.](#)

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

